

République française
Département du Cantal
SYNDICAT MIXTE DU SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE

Séance du jeudi 25 mars 2021

Date de la convocation: 15/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valérie CABECAS,

**Membres en
exercice : 28**

Présents : 17

Votants : 18

Présents : François BOISSET, Valérie CABECAS, Charles RODDE, Marie-Hélène CHASTRE, Roger RIBAUD, Olivier ROCHE, Jean-Pierre SOULIER, François DESCOEUR, Louis TOTY, Jean-Marie FABRE, Jean-Pierre CINQUALBRES, Marc SEPCHAT, Alain DELAGE, Jean-Pierre GALEYRAND, Christophe MORANGE, Eric MOULIER, Philippe VIALLEIX

Représentés : Serge LEYMONIE

Excusés : Bruno FAURE, Jean MAGE

Absents : Gilbert MOMMALIER, Michel LAPORTE, Cyrille ROLLIN, Jean-Paul MALBEC, Jean-Yves BONY, André DUJOLS, Daniel CHEVALEYRE, Marc MAISONNEUVE

**Secrétaire de
séance :**

Jean-Pierre SOULIER

002_2021 - Objet : Vote du compte administratif - sm_scot

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de CABECAS Valérie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marc MAISONNEUVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

I. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	48 405.07			10 861 65	48 405 07	10 861 65
Opérations exercice	29 745.00	78 932 40	23 012 83	50 000 00	52 757 83	128 932 40
Total	78 150.07	78 932 40	23 012 83	60 861 65	101 162 90	139 794.05
Résultat de clôture		782.33		37 848.82		38 631.15
Restes à réaliser	29 991.00	3 791.00			29 991 00	3 791.00
Total cumulé	29 991.00	4 573.33		37 848 82	29 991 00	42 422.15
Résultat définitif	25 417.67			37 848 82		12 431.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Le Vigean, les jour, mois et an que dessus.

**Syndicat Mixte SCoT
Haut Cantal Dordogne**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/03/2021
et publié ou notifié
le 31/03/2021



Valérie CABECAS